



La Berlière ~ Internat

APPROBATION DES MODALITES DE PAIEMENT DE LA PENSION

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE INTERNE :

.....

A l'inscription ou à la réinscription, le paiement du premier mois est demandé. Celui-ci est de **470€** et doit être versé sur le compte suivant : **BE13 2750 4667 5839**. Veuillez noter en communication le nom et le prénom de votre fils/fille. Ce premier paiement valide l'inscription à l'internat. En cas de désistement à l'internat, ce paiement mensuel n'est pas remboursable. Sachez aussi que tout mois entamé sera considéré comme terminé et donc dû.

En cas de difficulté de paiement, il est vivement recommandé de prévenir la direction dans les plus brefs délais afin d'examiner ensemble une solution adaptée et ainsi éviter la mise en route d'une procédure de recouvrement.

La direction se réserve le droit d'annuler l'inscription de l'élève en cas de défaut de paiement.

Les dépenses individuelles sont facturées, quant à elles, **à la fin du trimestre** (frais de procure, frais médicaux, frais relatifs au transport, dégâts éventuels causés par l'interne...).

La pension doit être payée au plus tard le 10 de chaque mois au moyen d'un virement ou d'un ordre permanent.

En cas de litige, seules les juridictions de l'arrondissement de Mons-Tournai sont compétentes.

Plan de paiement primaire 4100€ annuel

INSCRIPTION : 410€	JANVIER : 410€	MAI : 410€
OCTOBRE : 410€	FEVRIER : 410€	JUIN : 410€
NOVEMBRE : 410€	MARS : 410€	
DECEMBRE : 410€	AVRIL : 410€	

Plan de paiement secondaire 4700€ annuel

INSCRIPTION : 470€	JANVIER : 470€	MAI : 470€
OCTOBRE : 470€	FEVRIER : 470€	JUIN : 470€
NOVEMBRE : 470€	MARS : 470€	
DECEMBRE : 470€	AVRIL : 470€	

Par la présente, nous **signifions avoir bien pris connaissance des modalités de paiement relatives à l'année scolaire 2026-2027** et nous nous engageons à respecter l'échéancier décrit ci-avant de manière inconditionnelle.

Fait à, le

**Signature des parents ou des représentants légaux précédée du nom et prénom
Et de la mention « lu et approuvé »**